PRAXOR AUDIT

FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Ce rapport contient 14 pages)

Siège social : 12 rue du Helder - 75009 PARIS
Téléphone : 01 42 60 40 08 - Email : contact@praxor.fr
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 400 000 € - 308 238 393 RCS PARIS

FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL

FONDS DE DOTATION à la dotation initiale de 100 000 euros
Siège social : 18 rue Perrée – 75003 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2022-06 concernant la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le suivi des fonds consomptibles et la conformité des actions financées avec les décisions de votre fonds de dotation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
PRAXOR AUDIT

Florent GESBERT

FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL
75009 PARIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I						
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances						
	Valeurs mobilières de placement	20 000		20 000		20 000	
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	78 321		78 321	104 678	26 357-	25.18-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	98 321		98 321	104 678	6 357-	6.07-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	98 321		98 321	104 678	6 357-	6.07-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL
75009 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	97 801	104 395	6 594-	6.32-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)				
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	97 801	104 395	6 594-	6.32-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	520	283	237	83.75
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	520	283	237	83.75
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	98 321	104 678	6 357-	6.07-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 520
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL
75009 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions. transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	32 594	9 615	22 979	238.99
Total I	32 594	9 615	22 979	238.99
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 306	2 146	840-	39.15-
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	32 037	10 000	22 037	220.37
Autres charges (2)				
Total II	33 343	12 146	21 197	174.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	749-	2 530-	1 782	70.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL
75009 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	986	2 813	1 828-	64.97-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	986	2 813	1 828-	64.97-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	986	2 813	1 828-	64.97-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	237	283	46-	16.25-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)	237	283	46-	16.25-
Total des produits (I+III+V+VII)	33 580	12 429	21 151	170.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	33 580	12 429	21 151	170.18
Solde intermédiaire				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS				

FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL
75009 PARIS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 000		20 000	
50820000 BSA AUTYPIK	20 000		20 000	
DISPONIBILITES	78 321	104 678	26 357-	25.18-
51220000 MEMO BANK	78 321	24 678	53 643	217.37
51250000 DEPOT A TERME		80 000	80 000-	100.00-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	98 321	104 678	6 357-	6.07-
TOTAL GENERAL	98 321	104 678	6 357-	6.07-

FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL
75009 PARIS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	97 801	104 395	6 594-	6.32-
10800000 FONDS CONSOMPTIBLES	97 801	104 395	6 594-	6.32-
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	97 801	104 395	6 594-	6.32-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	520	283	237	83.75
44400000 Etat - impôts sur les bénéfice	520	283	237	83.75
TOTAL DETTES	520	283	237	83.75
TOTAL GENERAL	98 321	104 678	6 357-	6.07-

FONDS DE DOTATION MADE FOR ALL
75009 PARIS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES PRODUITS	32 594	9 615	22 979	238.99
75300000 Consomm. fonds consomptibles	32 594	9 615	22 979	238.99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	32 594	9 615	22 979	238.99
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 306	2 146	840-	39.15-
62260000 Honoraires	600		600	
62261000 HONORAIRES CAC		1 440	1 440-	100.00-
62780000 FRAIS BANCAIRES	706	706		
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION	32 037	10 000	22 037	220.37
65700000 Subventions versées par l'asso	32 037	10 000	22 037	220.37
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	33 343	12 146	21 197	174.52
RESULTAT D'EXPLOITATION	749-	2 530-	1 782	70.42
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	986	2 813	1 828-	64.97-
76810000 Intérêts des comptes financier	986	2 813	1 828-	64.97-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	986	2 813	1 828-	64.97-
RESULTAT FINANCIER	986	2 813	1 828-	64.97-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	237	283	46-	16.25-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	237	283	46-	16.25-
69500000 Impôts sur les sociétés des pe	237	283	46-	16.25-
TOTAL PRODUITS	33 580	12 429	21 151	170.18
TOTAL DES CHARGES	33 580	12 429	21 151	170.18
SOLDE INTERMEDIAIRE				
EXCEDENTS OU DEFICITS				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 98 320.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 32 594.13 Euros et dégageant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social du fonds de dotation :
Le Fonds de dotation a pour objet de promouvoir et de d évelopper les oeuvres et missionsd'intérêt général à caractère éducatif, social et culturel dans le cadre de la lutte contre tout type de discrimination liée au handicap, à l'âge, à la provenance sociale ou territoriale. Le Fonds de dotation apporte prioritairement son soutien aux projets éducatifs, sociaux et culturels présentés par des associations d'intérêt général oeuvrant pour la lutte contre les discriminations et les inégalités.

Moyens d'actions :
Afin de permettre la réalisation de son objet, le Fonds de dotation mettra en oeuvre tous les moyens qu'il juge appropriés, et en particulier :
- des actions d'information et d'éducation, qu'il s'agisse d'actions directes auprès des populations concernées, de la formation des acteurs intervenants au niveau local (dans les écoles, les maisons de retraite, les quartiers défavorisés, les lieux de culture ou d'accueil social...), de l'organisation de conférences ou colloques en vue de favoriser le développement de son activité ou celle des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- le soutien direct auprès des adultes et des enfants fragilisés, qu'il s'agisse du financement d'études ayant pour objet la non-discrimination et l'inclusion, d'un accompagnement des structures d'accueil dans le cadre du transfert de compétences auprès d'organismes spécialisés pour lutter contre les discriminations liées aux handicaps, à l'âge, à la provenance sociale ou territoriale ;
- la mise en place d'un ou plusieurs projets impactant en matière éducative, sociale ou culturelle permettant de renforcer la lutte contre les discriminations et la promotion de l'inclusion.

Politique en matière de gestion des dotations :
Le fonds a reçu une dotation initiale consomptible de 100 000 €. Le conseil d'administration affecte les apports et dons reçus conformément à l'engagement pris avec les financeurs. Les dotations qui n'ont pu encore être utilisées à la clôture de l'exercice
conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisées en fonds consomptibles. La consommation de la dotation consomptible d'un exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (" PCG ") en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Ce règlement a pour effet notamment :
- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.
Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31/12/2025 ni sur la présentation des états financiers.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres consomptibles	104 395		26 000	32 594	97 801
TOTAL I	104 395		26 000	32 594	97 801

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Impôts sur les bénéfices	520	520		
TOTAL	520	520		

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.